

Séance du 19 décembre 2024

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le jeudi 19 Décembre 2024 à 20h00 sous la présidence du Maire, M. Gilles Desbois.

Présents : M. Desbois Gilles, Mme Marchand Annie, Mme Donguy Anne Laure, M. Barraut Frédéric, M. Mérite Christian, M. Jouveanceaux Jacky, M. Laurenceau Pascal, M. Racouchot Emmanuel, M. Brun Stéphane, Mme Turlot Pauline, Mme Pinna Cinthia, Mme Plouvier Lysiane

Excusés : M. Kielpinski Corentin qui a donné pouvoir à M. Racouchot Emmanuel
Mme Lory Lydie qui a donné pouvoir à M. Brun Stéphane
Mme Donguy Anne-Laure qui a donné pouvoir à Mme Plouvier Lysiane

Secrétaire de séance : Mme Plouvier Lysiane

1 - APPROBATION PROCES VERBAL REUNION PRECEDENTE

En raison de l'évolution du volume d'heures le maire propose l'annulation de la délibération concernant la création du poste d'agent technique territorial pour 11h hebdomadaires initiales. Il précise qu'une nouvelle délibération est inscrite à l'ordre du jour de la séance de ce jour. Le conseil donne son accord.

Le procès-verbal de la séance du 24/10/2024 est adopté à l'unanimité des présents et pouvoirs.

2 – DELIBERATIONS

2.1 Modification du tableau des effectifs : création de poste adjoint technique territorial à 25h (annualisées)

Mme Marchand expose à l'assemblée dans un premier temps qu'initialement un poste d'adjoint technique d'une durée de 11h hebdomadaires a été créé pour l'entretien du bâtiment et la gestion des locations de la salle René Beudet. Dans un deuxième temps elle informe qu'un besoin de personnel spécialisé exerçant plusieurs contrôles d'entretien, d'hygiène, sanitaire ainsi qu'un contrôle quantitatif et qualitatif des prestations et des mesures de sécurité a été révélé au service de restauration scolaire

Mme Marchand précise qu'il est donc envisagé de procéder à un recrutement d'un agent polyvalent afin que celui-ci exerce ces missions périscolaires avec un horaire hebdomadaire de 14h annualisées

Le cumul de ces deux missions nécessite de créer un nouveau poste à temps non complet de 25/35^{ème}.

Il est précisé en outre que les actuels postes d'adjoint technique à temps non complet de 7/35^{ème} et celui de 9/35^{ème} relatif à la salle polyvalente seront supprimés après avis du Comité Social Territorial.

2.2 Modification du tableau des effectifs : création de poste adjoint administratif à 22h30

Mr Brun expose au conseil que suite au départ de l'agent recruté sur le poste d'adjoint administratif à temps non complet de 15h une réflexion globale sur le nombre d'heures de ce poste a été menée et il s'avère que celui-ci devrait être porté à 25h hebdomadaires. Dans ce cas il y a donc la nécessité de créer un nouveau poste à temps non complet de 25h. et de supprimer dans un second temps celui de 15h après avis du Comité Social Territorial

La délibération relative à la création des 2 postes est adoptée à l'unanimité des présents et pouvoirs.

2.3 Attribution de compensation (AC) du Grand Chalon – Montant définitif pour 2024

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que le 14 décembre 2023 le Conseil Communautaire du Grand Chalon a adopté à l'unanimité le nouveau Pacte financier et fiscal entre la Communauté d'Agglomération et ses 51 communes membres. L'objectif de ce nouveau dispositif est double avec d'une part le renforcement et la sécurisation des marges de manœuvres financières des communes et d'autre part l'accompagnement de la mise en œuvre du Projet de Territoire. Suite à l'adoption de ce nouveau dispositif il convient dorénavant ; chaque année et pour chaque commune de délibérer de façon concordante sur le montant de l'attribution définitive pour l'année concernée.

Pour la commune de Lans Le montant de cette AC, négative suite aux compétences transférées en 2012 à l'agglomération, s'élève à 14405 € (14831€ en 2023)

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et pouvoirs.

2.4 Modification simplifiée n°1 PLUi – plan de zonage Lans

Mr le maire rappelle que suite à la modification simplifiée n° 1 du PLUi l'emplacement réservé n°5 situé sur la parcelle AA7 vers le chemin des Ryotis ayant pour objet la création d'une unité intermédiaire de chloration d'eau potable est supprimé car le projet est abandonné.

De même l'emplacement réservé n°8 situé sur la parcelle AC0361 vers l'Allée des Peupliers ayant pour objet la création d'un chemin piétonnier est supprimé car l'emprise de terrain a été acquise par la commune.

Il est donc demandé au conseil d'approuver ces deux légères modifications de zonage.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et pouvoirs.

2.5 Tarifs des charges de location salle polyvalente – année 2025

Mr Laurenceau donne lecture des propositions de la commission suite à l'analyse des factures d'énergies.

Le conseil décide de suivre l'avis de la commission et fixe les tarifs comme suit :

- Gaz -1,90 € le m³
- Electricité-0,40 € le kv/h.

Il est précisé que ces tarifs peuvent être revus en cours d'année en fonction de l'évolution des coûts de ces énergies

Rappel : Couvert complet 0.50 € / personne et applicable à toutes les locations - 6 € le forfait eau pour 1 journée et 12 € pour le week-end.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et pouvoirs.

2.6 Protection sociale complémentaire des agents communaux (prévoyance) à compter du 01/01/2025

Mr le Maire rappelle que la loi introduit une obligation pour les employeurs territoriaux de mettre en œuvre un contrat collectif qui doit prévoir un niveau minimum de protection couvrant tous les agents à partir du 1^{er} janvier 2025

Lors de la réunion précédente du 24 octobre le conseil a émis un avis favorable à la proposition du Centre de Gestion qui a retenu les caractéristiques du contrat collectif de l'assureur TERRITORIA MUTUELLE et qui ont été validées par le Comité Social du Centre

Pour rappel il s'agit de souscrire à la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95% du revenu net des agents en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025.

La participation financière de l'employeur est fixée à 50% de la cotisation des agents soit 1150 € à l'année.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et pouvoirs.

2.7 Plan Communal de Sauvegarde (PCS)– lancement de la démarche d'élaboration

Les collectivités sont confrontées à des risques de toute nature qui peuvent avoir des conséquences graves pour leurs populations Si dans la plupart des cas la responsabilité incombe à l'Etat, les communes, au plus près du terrain et des habitants, doivent être préparées à accompagner leurs administrés

Dans le cadre de son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) le Grand Chalons propose aux communes de travailler en commun sur l'élaboration de cette démarche.

Le conseil municipal devant être informé de cette démarche préalablement à la désignation des membres du groupe de travail qui sera chargé de l'élaboration du PCS localement ainsi que lors des différentes réunions programmées au Grand Chalons.

Considérant que la commune peut être exposée à plusieurs risques naturels et technologiques il est donc proposé au conseil de prendre acte de toutes ces dispositions et de désigner les membres du groupe de travail. Le Maire et le 1^{er} adjoint faisant déjà partie de ce groupe: M. Brun, désigné référent, demande donc si des membres conseil souhaitent se joindre à eux. Mme Turlot et M Jouvenceaux se proposent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et pouvoirs.

2.8 Autorisation engagement des dépenses d'investissement avant vote BP 2025

L'article L1612-1 du CGCT autorise l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des montants inscrits au précédent budget hors remboursement du capital des emprunts en cours (chapitre 20 et 21 sans RAR). Le Maire demande l'autorisation d'engager si nécessaire ces dépenses avant le vote du budget primitif 2025.

Les montants sont les suivants :

- Chapitre 20 : 7049 €.
- Chapitre 21 : 135375 €

Le conseil ayant émis un avis favorable cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents et pouvoirs.

2.9 Adhésion au groupement assurance employeur Arrêt de travail des agents

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire a souscrit, pour le compte des collectivités du département, un contrat d'assurance les garantissant contre certains de leurs risques financiers découlant des règles statutaires (congés maladie, décès, etc.).

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Le centre de Gestion lance une nouvelle procédure de consultation pour les 3 années suivantes.

Il est à noter qu'en cas de prise de délibération favorable du conseil relative à cette consultation celle-ci ne vaut pas engagement à adhérer au futur contrat d'assurance statutaire En revanche si la commune ne mandate pas le CDG elle ne pourra pas adhérer ultérieurement au contrat groupe pour les collectivités jusqu'à 29 agents CNRACL.

Mr le maire demande au conseil de se positionner sur cette adhésion au groupement assurance.

Le conseil donnant un avis favorable cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents et pouvoirs.

3- COMPTE-RENDUS DE REUNIONS DIVERSES

3.1 Conseils communautaires du Grand Chalons

Mr le maire rend compte des deux dernières réunions du Conseil Communautaire au Colisée

La première du 2 novembre lors de laquelle les 40 rapports avec présentation inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité. Le quarantième déposé sur table concernait un appel au gouvernement et aux parlementaires à revoir l'ensemble des mesures proposées dans le projet de loi de Finances pour 2025 dans un souci de justice et d'effort mesuré demandé aux collectivités locales.

Lors de la séance du deuxième Conseil le 17 décembre sur les 47 rapports inscrits à l'ordre du jour, dont 19 avec présentation, 46 ont été adoptés à l'unanimité. Le rapport 18 relatif à des modifications des lignes du budget principal et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, des locations mobilières, des transports urbains et mobilités a été adopté à la majorité.

3.2 Entente intercommunale enfance jeunesse du 11/12/2024

Mr Laurenceau rend compte de cette réunion qui s'est tenue à Epervans le 11 décembre au cours de laquelle le nouveau directeur adjoint à la jeunesse de la ville de Saint Marcel Mr Allan De ARAUJO a été présenté.

Le bilan annuel des ACM a été abordé et fait apparaître notamment que la participation financière de Lans a augmenté d'environ 45% par rapport à l'année 2023. (2022 : 9756 € - 2023 : 11035 € et 2024 : 15989 €).

La répartition des tâches de l'année à venir a été fixée avec l'élaboration d'un calendrier des réunions des 2 groupes de travail (Atouts-Pass loisirs et tarification) qui retient le principe de la participation de toutes les communes

Un nouveau logiciel qui assurera une meilleure lisibilité des documents sera en fonction dès 2025 Les exercices seront désormais calés sur l'année civile (janvier -décembre)

La conférence de cette entente est prévue le 26 mars à Oslon

3.3 Circonscription scolaire du 05/12/2024

Mr le maire rend compte de cette réunion qui s'est tenue à l'espace Jean ZAY

Lors de celle-ci les prévisions des effectifs scolaires de la circonscription scolaire de Chalon 2 dont dépend la commune de Lans ont été présentés avec les données suivantes :

- 2020 : 5411 élèves comptabilisés
- 2025 : 5048 élèves prévisionnels
- 2027 : 4891 élèves prévisionnels

Pour le département de Saône et Loire dans le 1^{er} degré on constate depuis une quarantaine d'années une baisse importante des effectifs avec 60944 élèves en 1984 à comparer avec 39728 en 2024 et une prévision de 37803 en 2027.

Mme l'inspectrice départementale informe l'assemblée de la difficulté actuelle à préparer la prochaine rentrée scolaire concernant le nombre de postes d'enseignants à rendre ou à recevoir au vu de la situation actuelle du gouvernement démissionnaire

3.4 Entente église/cimetière 13/11/2024

Mr Raccouchot rend compte : de cette réunion qui s'est tenue le 13 novembre à Saint Marcel au cours de laquelle plusieurs points ont été évoqués dont les travaux réalisés en 2024

Pour l'église :

- restauration boiseries : 8 876.20€
- étude faisabilité issue de secours : 4 010.56€
- AMO : 987.61€
- Démoussage toiture : 20 419.20€.

Pour les cimetières :

- cimetière paysager vivaces tapissantes : 6 468€
- travaux installation clôture : 13 920.96€
- achat du 10^{ème} columbarium : 14 948.40€
- entretien ancien cimetière : 2 124.74

Mr Gontey a présenté le budget prévisionnel 2025 concernant les cimetières qui sera à confirmer dans le mois de mars prochain

- reprise concessions : 20 000€
- nouvelle allée : 35 000€
- fin des travaux remplacement clôture cimetière paysager : 17 000 €
- mise en place plantation entre tombes : 9 000€
- remplacement haies : 500€
- désherbage ancien cimetière : 6 000€

Suite aux travaux de démoussage de la toiture de l'église un affaissement de la charpente a été constaté avec des tuiles cassées. Différentes entreprises seront consultées avant l'engagement des travaux. Un devis estimatif a été demandé par le service technique.

3.5 CCAS 14/11/2024

Mme Marchand rend compte de la réunion avec la préparation de la distribution des colis qui aura lieu le 8 décembre 24. Le centre a délibéré favorablement en ce qui concerne la charte départementale de solidarité pour accueil de proximité ce qui induit une application plus importante dans le service d'accompagnement aux personnes en difficulté.

Le concours de belote fixé au 17/03/2025.

3.6 Téléthon des 5 communes 18/12/2024

Le gain du téléthon des 5 communes s'élève à 12 234€ ce qui représente un excellent résultat supérieur aux dernières éditions. Les bénévoles ont été remerciés par les organisateurs et le coordonnateur départemental. A titre de comparaison, nous avons récolté 9 000€ l'année dernière. La prochaine édition aura lieu les 05 et 06/12/2025 à Saint Marcel.

3.7 Octobre rose 28/11/2024

Plus de 200 marcheurs ont participé à la marche du 6 octobre organisée par les communes de Châtenoy en Bresse - Oslon et Lans qui a dégagé un bénéfice de 1632 € reversés aux 3 associations partenaires Oncossup -Toujours femme et Ailes aident.

4- QUESTIONS DIVERSES

4.1 Associatif

A l'occasion de ses réunions bimensuelles l'association des Bons Vivants va réintégrer la petite salle annexe de la mairie à compter de janvier 2025.

4.2 Affouages

Sur la proposition de l'ONF le conseil décide de la réalisation du marquage de la coupe de peupliers de la parcelle 13 située chemin de la Jonchère pour mise en vente au mois de juin.

Lors du tirage des affouages 2024, le 13 décembre 10 lots ont été tirés au sort (1 dans la parcelle d'Oslon et 9 dans la parcelle 13 pour nettoyage peupliers).

4.3 Travaux réseaux eau et assainissement

La pose des canalisations RD123 est terminée Il reste le raccordement des pavillons à réaliser. En raison des congés de fin d'année le chantier sera fermé pour 3 semaines environ le 20/12/24 et avec une reprise prévue le 15/01/25.

Les travaux de renouvellement des réseaux rue du Bourg seront décalés de quelques mois.

4.4 Réseaux bornes recharge pour véhicules électriques

Dans le réseau de déploiement de l'agglomération 72 bornes sont prévues en 2025 dont 1 sur la commune de Lans sur un emplacement qui reste à définir.

Une réunion de présentation en présence de la société Easy Charge détentrice du marché se tiendra le 27/01/25 au Grand Chalon.

4.5 Schéma de pistes cyclables du Grand Chalon

En vue de la signature d'une convention d'entretien avec l'agglomération une réunion de travail avec les élus de St Marcel et les services du Grand Chalon est prévue le 20/12/2024 au sujet de la mobilité douce (pistes cyclables).

4.6 Urbanisme

La voirie de l'impasse des Charmilles n'ayant pas été rétrocédée à la commune, celle-ci appartient toujours en indivision à plusieurs propriétaires d'un pavillon riverain. Le maire propose donc de prendre contact avec la famille concernée pour obtenir son accord afin d'engager les démarches administratives en vue d'un prochain classement de cette voirie dans le domaine communal.

4.7 Eclairage public

Les nombreux dysfonctionnements constatés lors de ces derniers mois proviennent du mauvais état d'un câble souterrain rue du Moulin : les travaux de recherche pour résoudre le problème seront engagés prochainement. Un réseau provisoire aérien a été réalisé.

4.8 Vœux

La cérémonie des vœux du maire aura lieu le 17 janvier à 18h 30 à la salle René Beudet.

4.9 Journée citoyenne 2025

La date sera fixée lors du prochain conseil.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 30 janvier 2025 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h20.